



Assemblée Générale, Nations Unies

A/HRC/57/NGO/289 Distribution générale, 29 août 2024 -traduit de l'anglais

Conseil des droits de l'homme (HRC)

Cinquante-septième session

9 septembre-9 octobre 2024

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social. [19 août 2024]

GE.24-15541 (E) A/HRC/57/NGO/289



Exposé écrit présenté par *Initiatives et Changement International*, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Vérité et justice à Gaza

Initiatives et Changement International, conformément à son statut consultatif, soumet par la présente cette déclaration urgente sur le conflit israélo-palestinien en cours.

Le conflit israélo-palestinien se prolonge depuis trop longtemps, causant des souffrances excessives. Il a entraîné la perte intolérable d'innombrables vies depuis 1948 jusqu'à aujourd'hui.

En considération des points suivants :

- l'égalité du caractère sacré de la vie de tous les civils, quel que soit leur camp ;
- l'inadmissibilité de la menace ou de l'usage de la force ou de la violence comme moyen d'assurer la sécurité ou d'atteindre des objectifs politiques ;
- la fourniture continue d'armes et de munitions de guerre perpétuant le massacre de civils innocents ;
- la détérioration catastrophique de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés (TPO/OPT), en particulier dans la bande de Gaza, sans oublier la gravité croissante de la situation dans d'autres parties des territoires palestiniens occupés, notamment la dépossession croissante des communautés palestiniennes et l'expropriation de leurs terres ;

***Initiatives et Changement International* demande que les mesures suivantes soient prises de toute urgence, par ordre décroissant :**

1. La mise en œuvre d'un cessez-le-feu permanent (et non temporaire) immédiat par tous les moyens nécessaires, par le biais d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies émise en vertu du Chapitre Sept de la Charte des Nations unies. Il s'agit d'une condition préalable essentielle à la libération des otages et des prisonniers des deux camps, qui complète et met en œuvre la résolution 2735 du Conseil de sécurité des Nations unies et conduit à son tour à un processus de paix durable fondé sur la justice.

2. La réhabilitation complète de tous les points d'accès à la bande de Gaza, y compris le port de Gaza et le poste frontière de Rafah, ainsi qu'un accès terrestre sans restriction pour répondre aux besoins d'aide humanitaire de tous les résidents des zones touchées.
3. La protection de tous les travailleurs humanitaires internationaux, des journalistes et des professionnels des médias, des opérateurs de puits d'eau et des biens civils, y compris les hôpitaux, les boulangeries, les lieux de culte et tous les autres prestataires de services essentiels à la vie quotidienne, au bien-être et à la survie dans la bande de Gaza.
4. Fournir les moyens nécessaires pour assurer des conditions de vie quotidienne dignes à tous les résidents des zones touchées, sans restriction ni délai supplémentaire.
5. La mise en œuvre des arrêts de la Cour internationale de justice et de la Cour pénale internationale.
6. En tenant compte des besoins, des responsabilités et des droits légitimes de tous les habitants d'Israël et des territoires palestiniens occupés, y compris Gaza, conformément au droit international, notamment aux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies. Tous les habitants devraient bénéficier d'un accès égal aux droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques.

Initiatives et Changement International reconnaît le mérite de ceux qui mettent en œuvre son message fondé sur la morale dans le monde entier. Nous saluons les efforts consciencieux et les voix, en particulier des militants juifs pour la paix, les voix et les mouvements d'étudiants aux États-Unis d'Amérique et en Europe qui appellent à la justice et à la paix.

Une vision durable de l'avenir exige que les Palestiniens et les Israéliens vivent côte à côte dans des États souverains, avec les mêmes mesures de sécurité, de liberté, d'opportunités, de respect, de dignité et de droit à l'autodétermination.

L'examen de toute forme future de confédération ou d'union aurait plus de légitimité s'il résultait de la décision de ces deux États souverains avec le soutien de leurs populations.
